

Am 1
Art. 1
(11.7.2)

AMENDEMENT

**LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.2)

Insérer, dans le paragraphe 1^o de l'article 11.7.2
proposé par l'article 1 du projet de loi et après
« des activités », les mots « du ministère ».

Adopté
CG

Am 2
A+1
(11.7.3)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.3)

Insérer, dans l'article 11.7.3, proposé par l'article 1
du projet de loi et après les mots « des activités »,
les mots « du ministère ».

Adopté
CO

Am 3
Art. 1
(11.7.1)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 1 (11.7.1)

Remplacer, dans l'article 11.7.1, proposé par l'article 1,
les mots « un autre organisme ou une personne
œuvrant dans le secteur »
par les mots « un autre
organisme ou personne liés au réseau ».

Adopté
(5)

Am 4
Art. 2
(6)

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 2 (6)

Remplacer, dans l'article 6, proposé par l'article 2 du
projet de loi, les mots « un autre organisme ou
une personne œuvrant dans le secteur »
par les mots
« un autre organisme ou personne liée au
réseau ».

Adopté
(6)

Am 5
Art. 5,

AMENDEMENT

LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(P.L. n° 9)

Article 5

Supprimer, à l'article 5, les mots « relatifs
aux droits et obligations ».

Adopté
CO

Am 6
Art. 7

AMENDEMENT

**LOI INSTITUANT LE FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU
SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

(P.L. n° 9)

Article 7

Remplacer, à l'article 7 du projet de loi
de ce qui suit : « le 1^{er} janvier 2013 »
par ce qui suit : « à la date déterminée
par le gouvernement ».

Adopté
